EPTB AUDE

SMMAR

DES RIVIÈRES & DES HOMMES

PGRE DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE

LE SMMAR, EPTB DU BASSIN DE L'AUDE

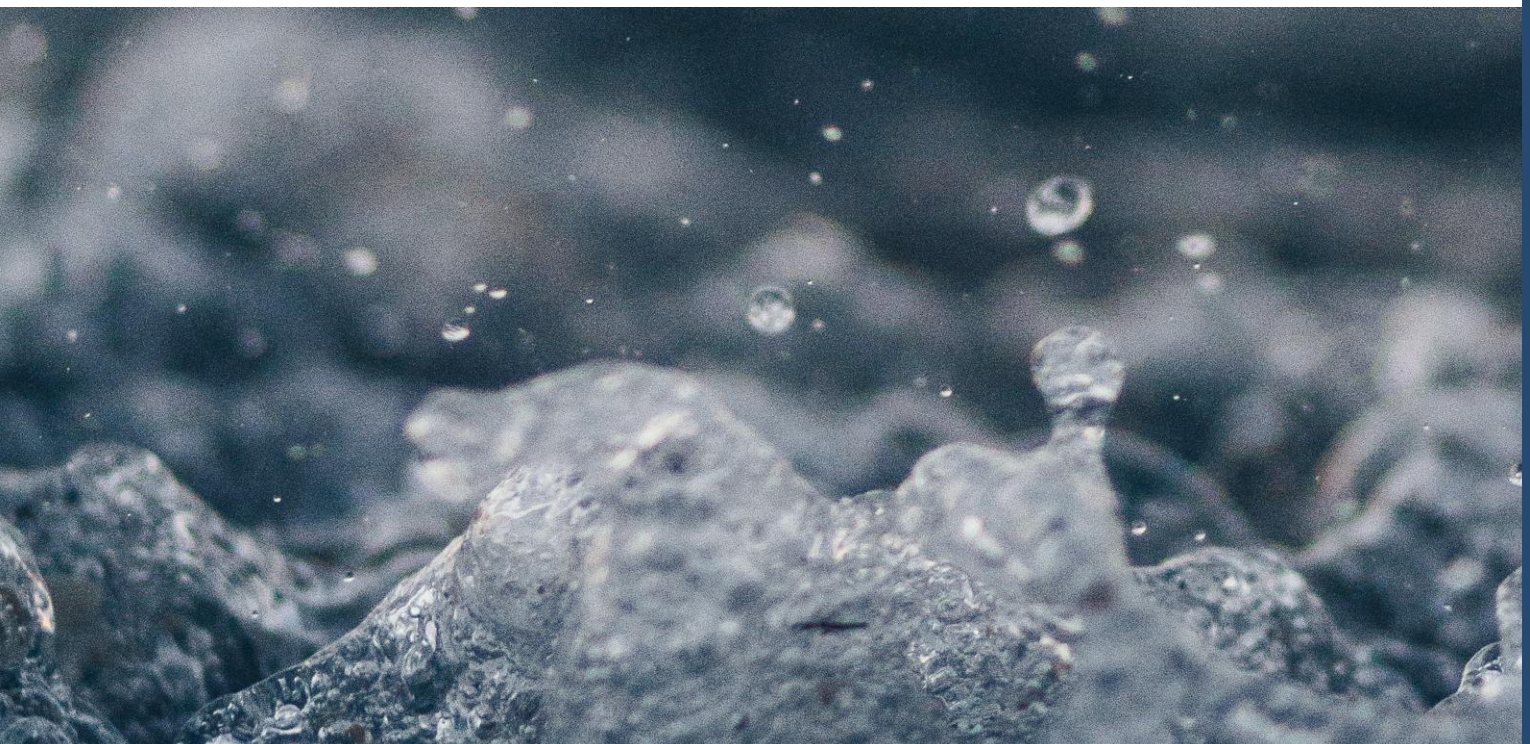

EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

PRESENTATION DU SMMAR

Le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) a été créé en 2002 par arrêté préfectoral N°2002-2349 sous l'impulsion du Président du Département et du Préfet de l'Aude, en réponse aux inondations tragiques de 1999.

Le SMMAR a été reconnu EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin le 05/12/2008.

Dans le cadre de ses fonctions d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), telles que définies à l'article L 213-12 du code de l'environnement, le SMMAR a pour objet de *:*

- faciliter la prévention et la protection contre des inondations
- contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

A ce titre, le SMMAR a été chargé par le Préfet coordonnateur et le comité de bassin Rhône-Méditerranée et Corse d'assurer une coordination des mesures et actions en faveur d'une gestion équilibrée et durable des ressources en eau sur les bassins versants de l'Aude et de la Berre

PRESENTATION DU SMMAR

- 8 membres :

- Département de l'Aude,
- Syndicat Mixte Aude Centre,
- Syndicat du Bassin Versant Orbieu-Jourres,
- SMAH Haute Vallée de l'Aude,
- SIAH du Bassin du Fresquel,
- SIAH des Bassins Versants des Corbières Maritimes,
- SIAH du Bassin de la Berre et du Rieu,
- Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA).

- <u>Mutualisation des moyens pour les 7 syndicats adhérents</u>

- 3 SAGEs (Fresquel, Haute Vallée de l'Aude, Basse Vallée de l'Aude)
- Une instance de concertation Aude médiane (ICAM)
- Un CTIS (Comité Technique Inter-SAGEs)

PRESENTATION DU SMMAR

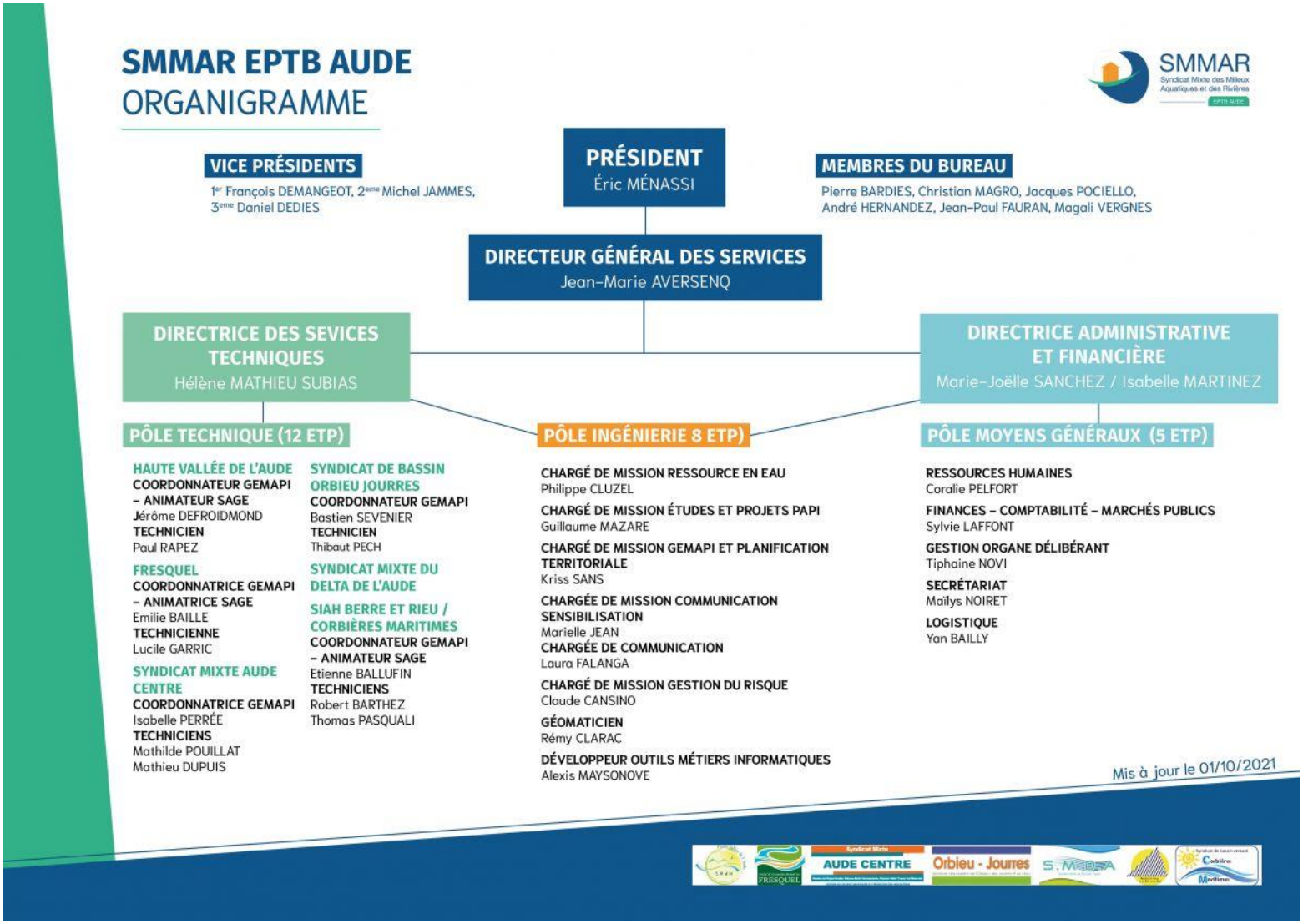

ETUDE DES VOLUMES PRÉLEVABLES ET PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

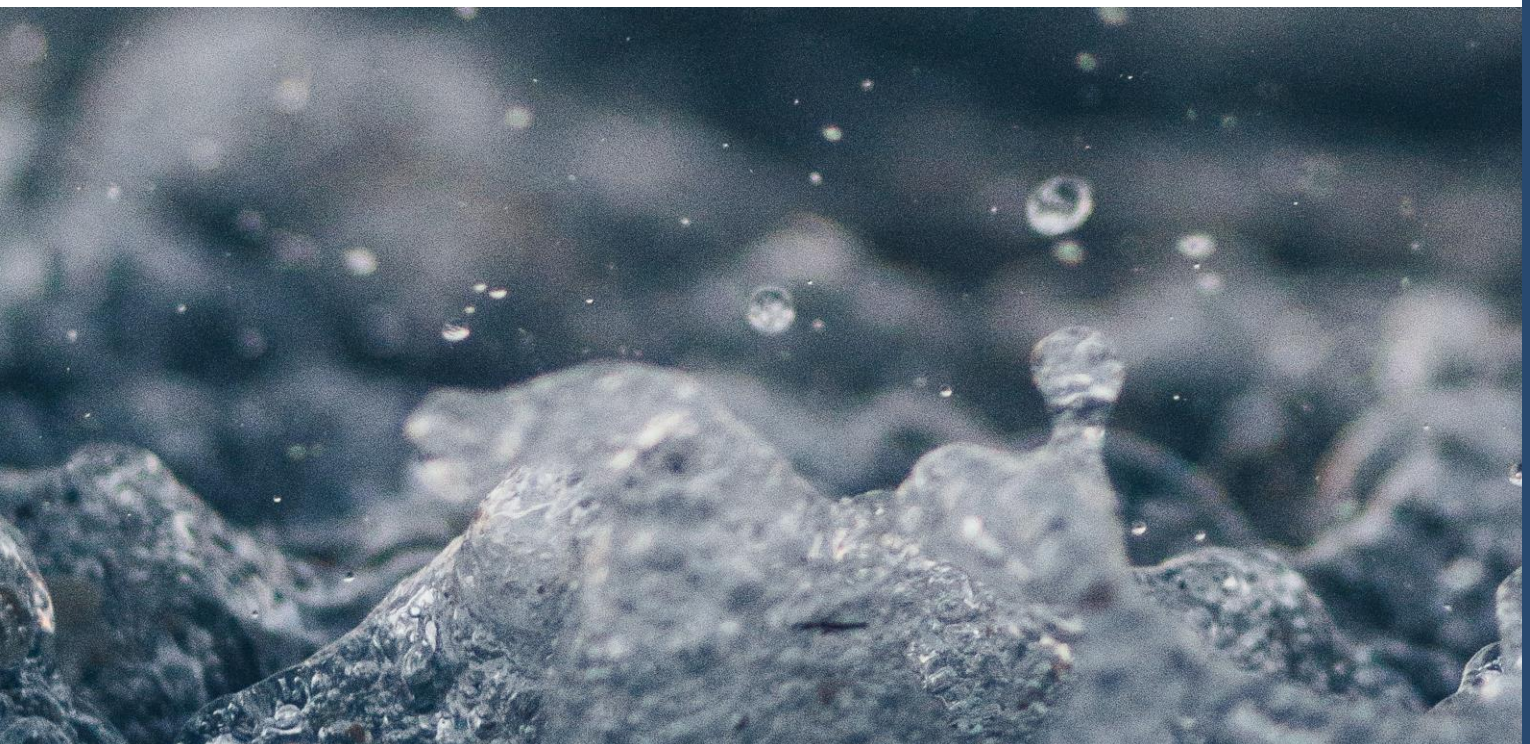

EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

SITUATION DÉFICITAIRE DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE

SDAGE RMC 2010-2015 et 2016-2021

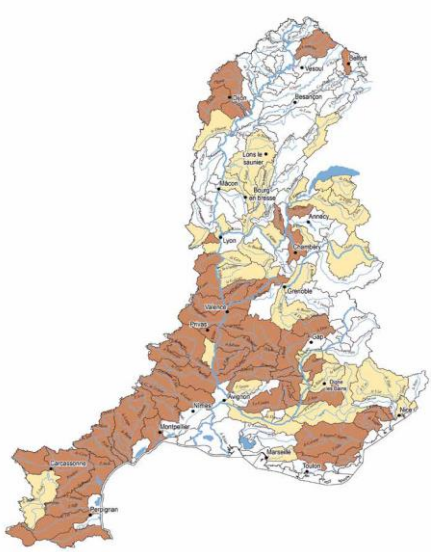

Bassin identifié comme nécessitant des actions de résorption du déséquilibre quantitatif

Classements ZRE

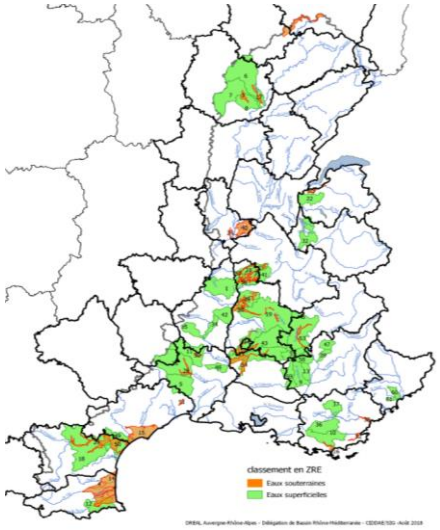

2 arrêtés de classement (2010 et 2016) pour Aude médiane et Aude aval

Plan d'adaptation au changement climatique RMC 2014

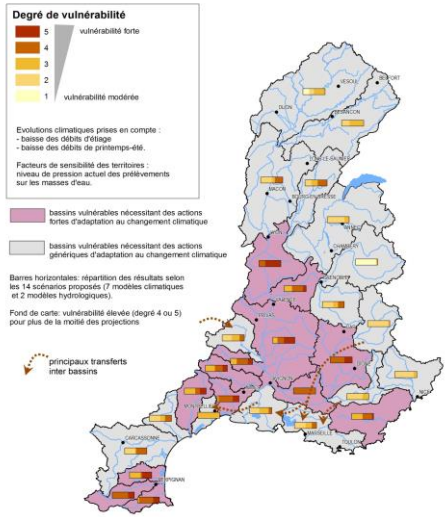

Bassin vulnérable nécessitant des actions génériques d'adaptation au changement climatiques

ETUDE DES VOLUMES PRÉLEVABLES

Etude réalisée de 2011 à 2013 sous maîtrise d'ouvrage SMMAR – association des usagers à la démarche, notamment par le biais des SAGEs

Acte un déficit net de 37 Mm3 à l'échelle du bassin versant Aude/Berre entre le 1er juin et le 31 octobre (notification PCB 27 juin 2014)

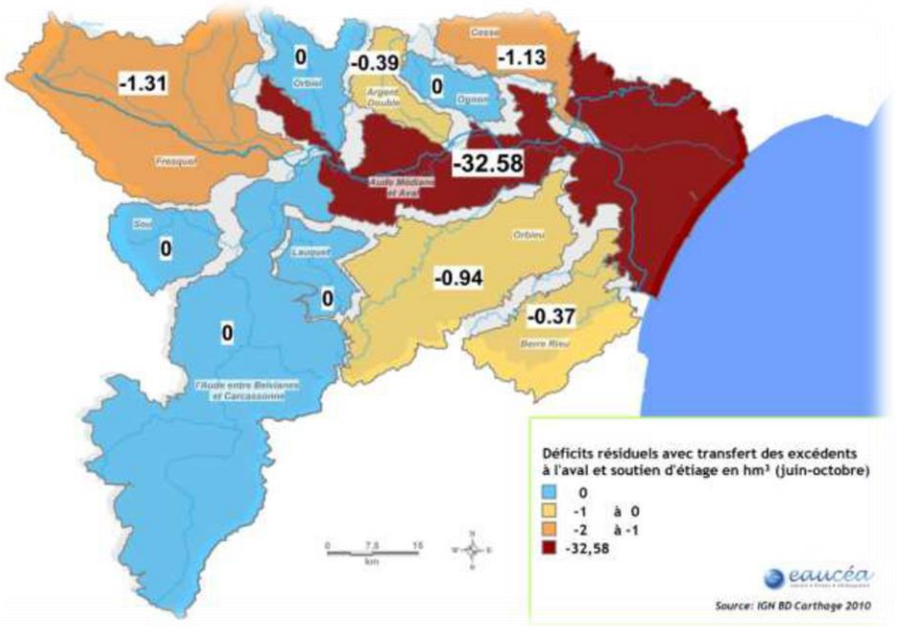

Déficit essentiellement centré sur les territoires Aude médiane et Aude aval

Répartition des prélèvements depuis les ressources superficielles (total 100 à 120 Mm3 brut à l'étiage) :

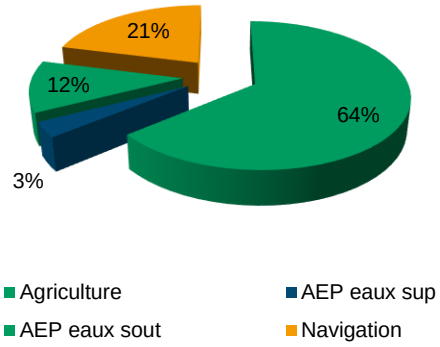

PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE)

Document élaboré à la suite de l'EVP et approuvé le 26 janvier 2017 en CTIS

87 actions pour un retour à l'équilibre initialement prévu en 2021, définies sur la base d'une large concertation auprès des acteurs du territoires

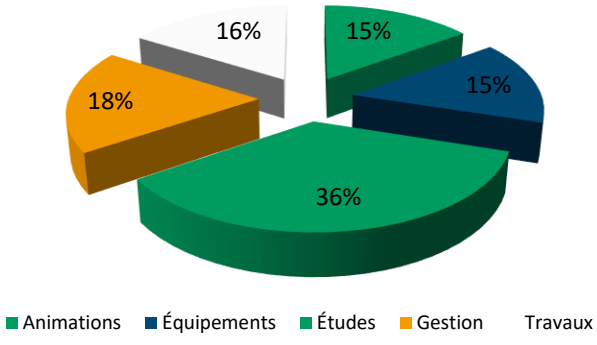

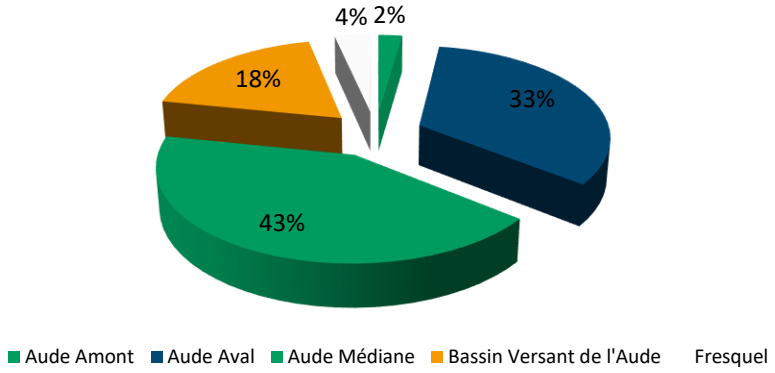

Majorité d'actions d'économies visant l'usage agricole, sur les territoires Aude médiane et Aude aval

AVANCEMENT DES ACTIONS PGRE A FIN 2021

Un niveau d'engagement satisfaisant : 82 % des actions réalisées ou en cours

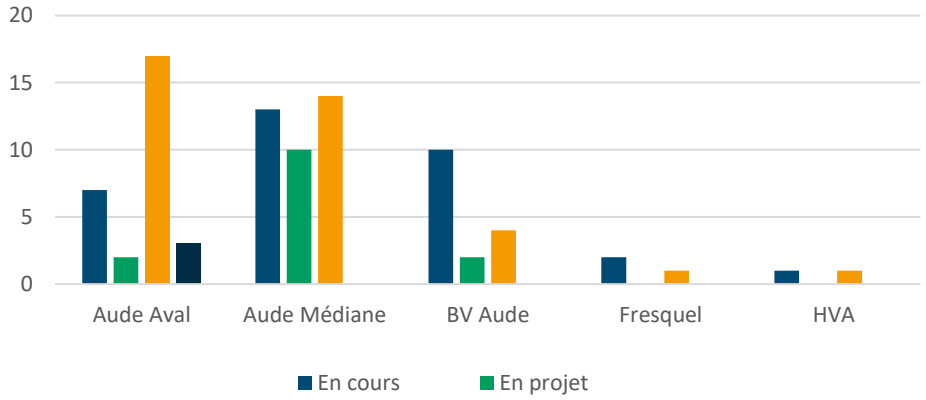

Un cumul d'économies conforme au calendrier prévisionnel avec près de 24 Mm3 effectifs pour 36,3 M € d'investissements, soit 1,5 €/m3 (hors travaux de réhabilitation des réseaux AEP) – Retour à l'équilibre attendu pour 2024

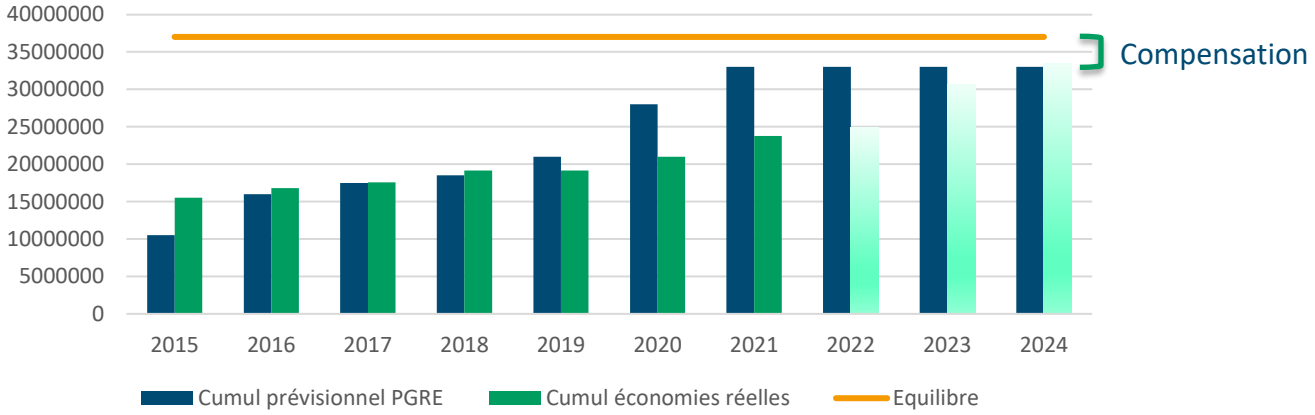

PROJET DE SYSTÈME DE COMPENSATION DES PRÉLÈVEMENTS

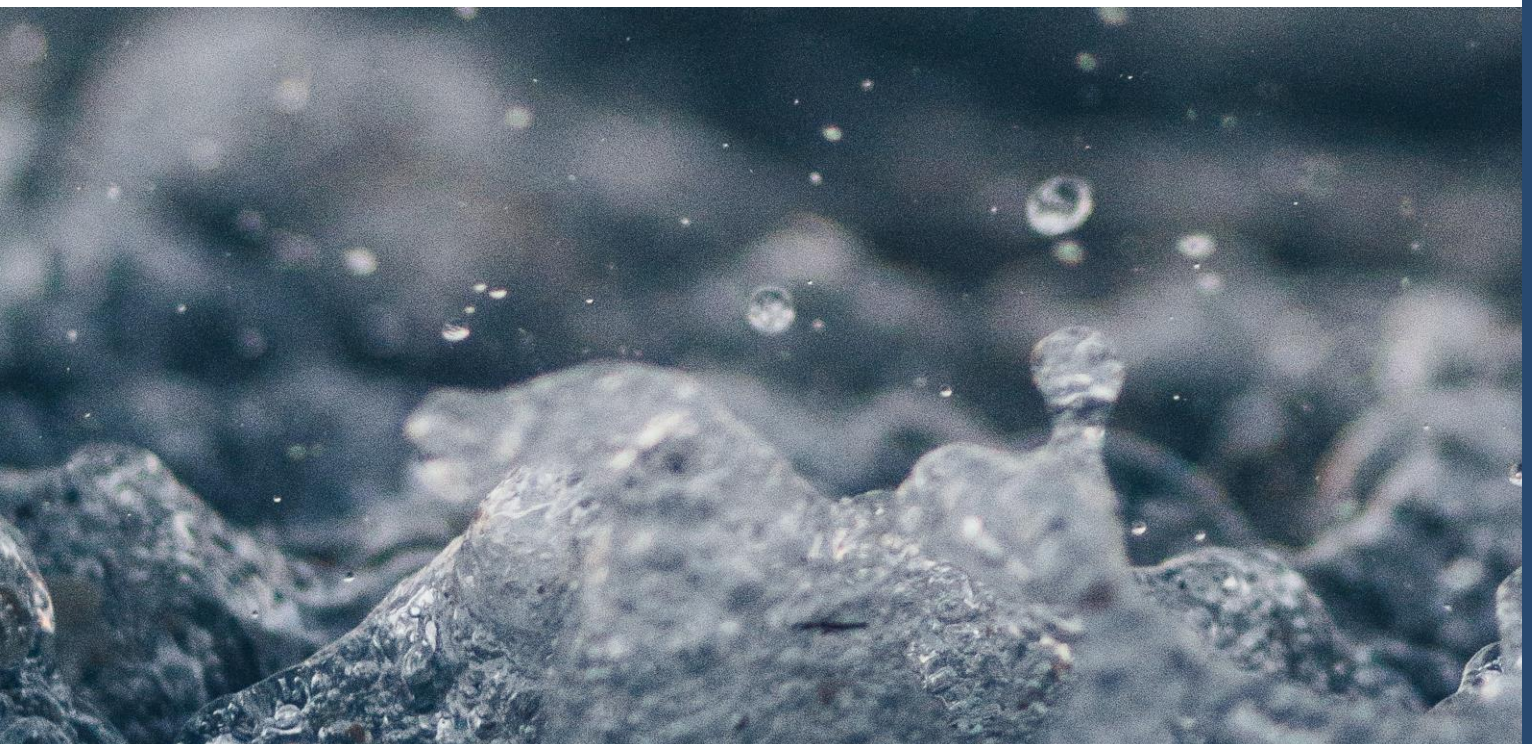

EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

PRINCIPES DU SYSTÈME DE COMPENSATION

PRINCIPES DE LA COMPENSATION

Système de compensation prévu au PGRE : respect du débit d'objectif d'étiage

PRINCIPES DU SYSTÈME DE COMPENSATION

Proposition d'intégrer l'ensemble des catégories d'usagers sur les axes réalimentables, au prorata des volumes nets prélevés à l'étiage (juin-octobre)

Usage	V moyen net prélevé (m3)	Part (%)
Agricole	41 240 000	66%
Navigation	18 144 000	29%
Autres	1 000 000	2%
AEP	1 722 463	3%
Total	62 159 462	100%

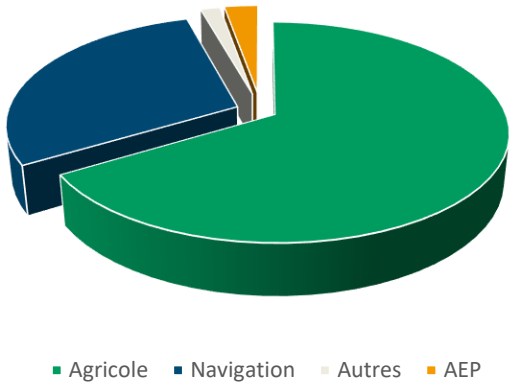

PRINCIPES DU SYSTÈME DE COMPENSATION

Près de 12 Mm3 mobilisables depuis des reliquats de stocks non utilisés à ce jour, à lâcher sur les axes réalimentables pour viser le DOE en fermeture de bassin.

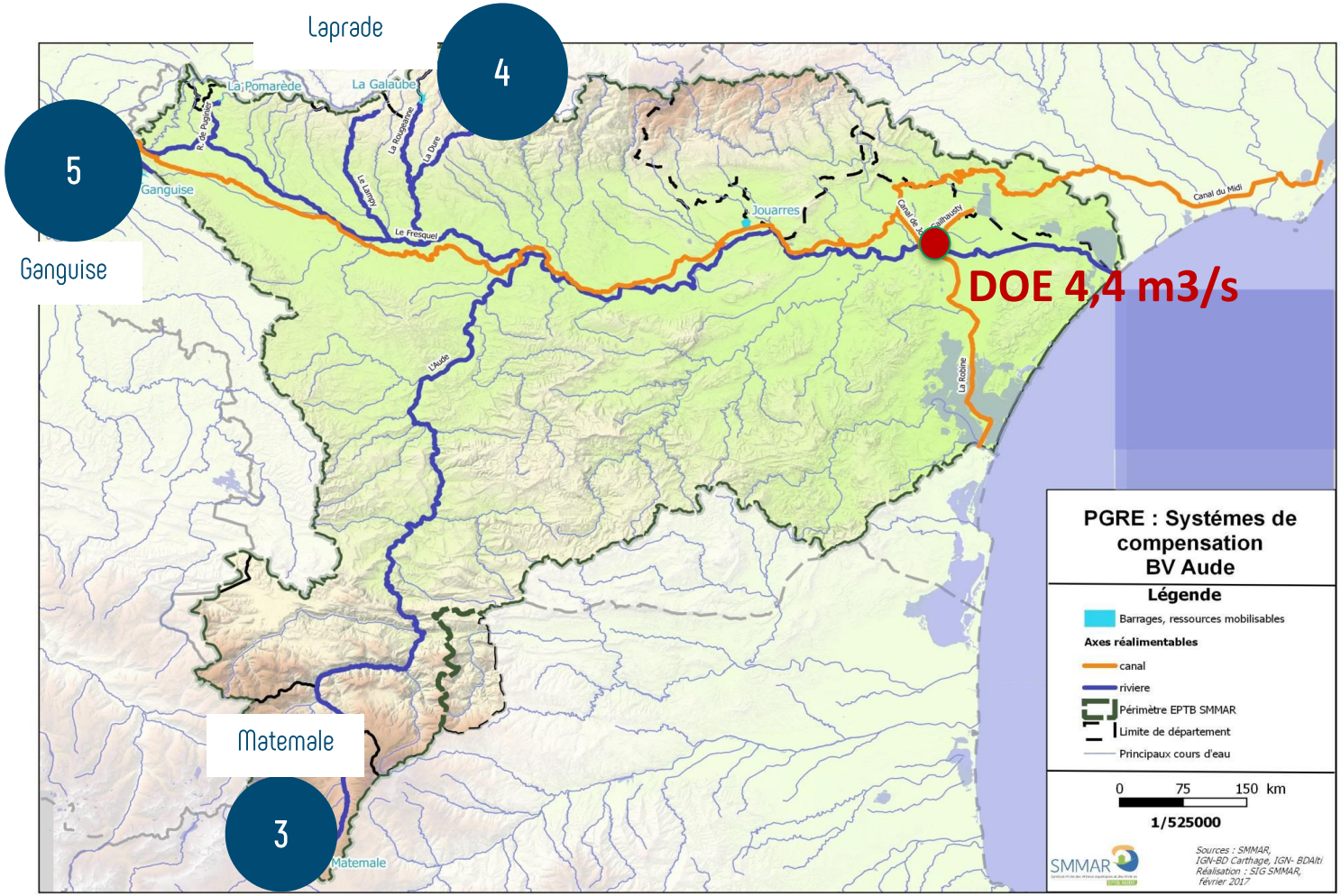

PRINCIPES DU SYSTÈME DE COMPENSATION

Un système payant qui vient compléter un dispositif gratuit de compensation mis en place en 1957 depuis les ressources EDF.

Besoin estimé à 4 Mm3 en moyenne (simulations 2010-2018) pour atteindre le DOE 8 années sur 10. Une sécurisation supérieure nécessite des volumes supplémentaires.

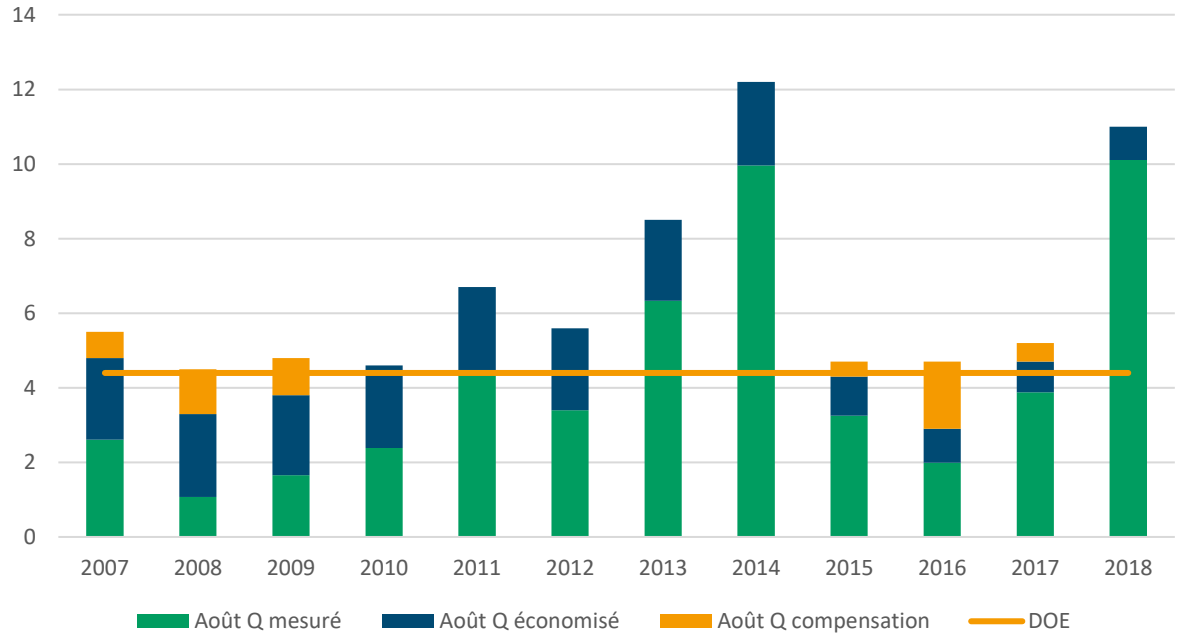

Le système n'est pertinent que s'il s'accompagne des mesures d'économies prévues au PGRE

PRINCIPES DU SYSTÈME DE COMPENSATION

Le coût d'achat de 4 Mm3 auprès des différents gestionnaires de ressources représente près de 500 K€

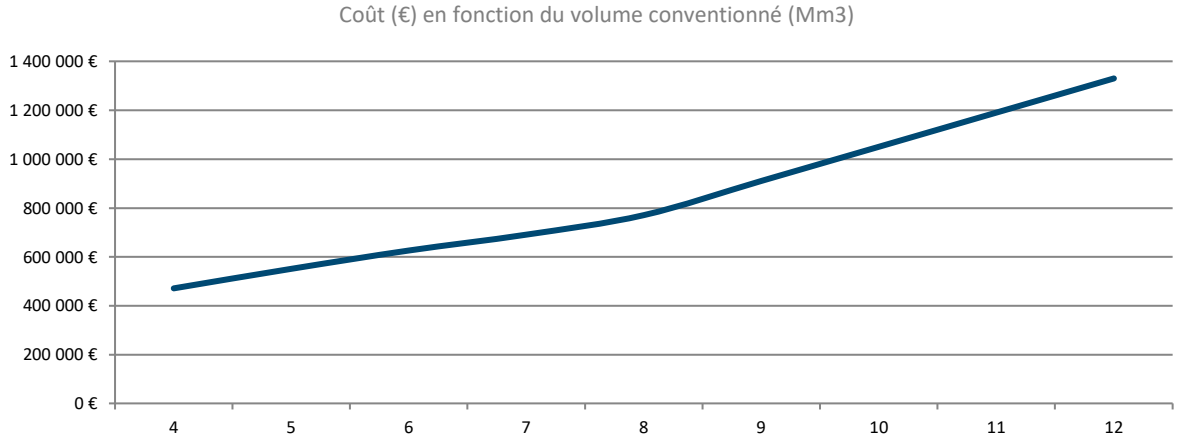

Mutualisation du coût d'achat auprès des différentes catégories d'usagers, sur la base des assiettes de prélèvements nets à l'étiage

$$\textit{Cotisation garantie d'usage} = \frac{\textit{Coût d'achat d'eau}}{\sum \textit{Volumes prélevés}}$$

Résultat des simulations :

- Contribution agricole : instauration d'une part fixe basé sur la surface irriguée (10,3 €/ha) et d'une part variable (de 0,005 à 0,02 €/m3)
- Autres usages (Navigation, AEP, autres prélèvements) : part fixe forfaitaire et part variable calculée au prorata du volume prélevé, pour un coût global autour de 0,008 €/m3.

PRINCIPES DU SYSTÈME DE COMPENSATION

Perspectives :

- Difficulté pour faire adhérer l'ensemble des catégories d'usagers
- Un dispositif qui tarde à se mettre en place ce qui incite certains préleveurs à conventionner hors d'un système mutualisé solidaire
- Des nouveaux besoins viennent grever les reliquats de volumes disponibles
- Intensification des étiages en contexte de changement climatique qui impliquera un besoin croissant des volumes de compensation si pas d'économies nouvelles
- La démarche s'accompagne d'une réflexion sur la mobilisation et la création de ressources nouvelles (notamment sur les cours d'eau non réalimentables)
- Des enjeux multi-usages liés à certaines retenues : défense incendie et cote canadair, base de loisir limitant le marnage, production hydroélectrique, besoins spécifiques pour les sports d'eaux-vives
- Des enjeux milieux à prendre en compte : phénomènes d'éclusées liés aux lâchers d'eau (étude SMMAR en cours)

Merci de votre attention

EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

Hôtel du Département de l'Aude - Allée Raymond Courrière - 11855 CARCASSONNE Cedex 9
04 68 11 63 02 / contact@smmar.org/ www.smmar.org

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional